

Trouver une assurance micro-entreprise pas chère

Description

Une assurance micro-entreprise pas chère permet d'économiser de l'argent à long terme. Le [micro-entrepreneur](#) peut tout à fait trouver un contrat adapté à ses besoins, à un prix intéressant. Pour y parvenir, il doit s'informer d'abord au sujet des risques qu'il encourt en exerçant son activité. Il est également indispensable qu'il soit au courant des garanties obligatoires, recommandées, facultatives.

C'est seulement une fois ces informations en main qu'il pourra entamer les démarches pour trouver une assurance micro-entreprise pas chère.

[Assurance : demander mon devis](#)

Qu'est-ce que l'assurance micro-entreprise ?

Comme l'indique son nom, il s'agit d'une assurance qui s'adresse à tout professionnel ayant opté pour le **régime micro-entrepreneur**. Elle convient donc à ceux qui ont créé une entreprise sous l'un des [statuts juridiques](#) suivants :

- [EI](#);
- EURL.

Le **contrat d'assurance** donne la possibilité de protéger :

- L'auto-entrepreneur ;
- Les biens de la micro-entreprise ;
- L'activité menée.

Il permet non seulement de rester serein en cas de coup dur, mais également de rassurer les collaborateurs, clients et partenaires.

Quelles sont les assurances micro-entreprise obligatoires ?

Le micro-entrepreneur est tenu de souscrire **une assurance** dans plusieurs situations. Par exemple, il doit respecter cette obligation s'il évolue dans le secteur :

- Du transport ;
- De la santé ;
- Du bâtiment et des travaux publics.

Responsabilité civile professionnelle

Outre les cas cités précédemment, le micro-entrepreneur se trouve également dans l'obligation de souscrire une **assurance responsabilité civile professionnelle** s'il travaille dans l'un des secteurs suivants :

- Le sport ;
- Les loisirs ;
- La culture.

Même quand elle n'est pas obligatoire, la souscription de l'[assurance responsabilité civile professionnelle](#) est **fortement recommandée**. En effet, elle couvre le micro-entrepreneur contre les dommages qu'il peut causer à des tiers. Elle le protège également des dégâts pouvant leur occasionner ses :

- Locaux ;
- Matériels ;
- Produits.

Bon à savoir : l'assurance RC pro s'adresse à plusieurs activités, dont le commerce, la restauration ou encore le service à la personne.

Mutuelle santé

Cette assurance est **obligatoire** uniquement si le micro-entrepreneur a **des salariés**. Aussi, ces derniers seront affiliés à la complémentaire proposée par l'auto-entreprise. Notons que si l'auto-entrepreneur travaille à son compte, il devra trouver une mutuelle pour [travailleur non salarié](#), mais pourra déduire les cotisations de ses revenus.

Assurance automobile

Si le micro-entrepreneur utilise un ou plusieurs véhicules **dans le cadre de son activité**, il est tenu de les assurer. Dans le cas où il effectuerait des livraisons, il doit

souscrire également à une assurance marchandises transportées.

Multirisque professionnelle

La souscription d'une multirisque professionnelle est obligatoire pour les micro-entrepreneurs qui ont **un lieu de travail privé**. L'assurance couvre à la fois :

- Les locaux professionnels ;
- La perte d'activité liée à un sinistre (cambriolage, incendie, etc.)

En optant pour cette assurance, l'assuré a le choix de souscrire **les garanties** adaptées à son activité, ses besoins et son budget.

À noter : l'assurance RC pro peut être incluse dans le contrat multirisque professionnelle.

Garantie décennale

Seuls les **professionnels de la construction et du bâtiment** ont l'obligation de souscrire la [garantie décennale](#). Selon l'activité exercée par le micro-entrepreneur, il peut être tenu encore de signer d'autres assurances spécifiques.

Combien coûte l'assurance ?

Son prix dépend avant tout des garanties souscrites. Il varie ensuite en fonction des risques **liés à l'activité** menée par l'auto-entrepreneur. Mais il peut être très différent également d'un assureur à l'autre. D'où l'intérêt de trouver une [assurance micro-entreprise](#) pas cher.

Il convient également de savoir que **le tarif peut ne pas être le même** en fonction du :

- Chiffre d'affaires de la micro-entreprise ;
- Nombre de salariés.

Bon à savoir : avant de signer tout contrat, il est conseillé de bien lire les conditions générales. Les exclusions de garantie peuvent varier suivant le contrat souscrit.

Mais le prix moyen annuel d'une garantie **responsabilité civile pro** est de 100 euros. Quant au tarif mensuel d'une assurance automobile et d'une assurance multirisque professionnelle, il s'élève généralement à une quarantaine d'euros.

Comment trouver une assurance micro-entreprise pas chère ?

Comme cité précédemment, le micro-entrepreneur doit déterminer d'abord ses besoins ainsi que les risques inhérents à son activité avant de commencer les démarches à accomplir pour trouver l'assurance micro-entreprise pas chère. Ces dernières consistent à **comparer en ligne** les offres existantes sur le marché et à demander des devis auprès des assureurs triés sur le volet.

Comparaison d'offres d'assurance

Grâce à cette démarche, le micro-entrepreneur dénicherà de manière plus simple et rapide les offres qui présentent **le meilleur rapport qualité-prix** sur le marché. Elle s'effectue en ligne, en renseignant un formulaire sur un comparateur d'assurances.

Notons que **l'accompagnement d'un courtier en assurance** peut être également d'une aide précieuse dans le cadre de la recherche d'une assurance micro-entreprise pas chère. Le micro-entrepreneur a le choix aussi de louer ses services pour bénéficier d'un gain de temps considérable. Le professionnel se chargera de négocier rapidement le contrat le plus adapté aux attentes de son client, à un prix avantageux.

Demande de devis

Une fois la comparaison d'offres effectuée, le micro-entrepreneur n'aura plus qu'à effectuer une demande de devis auprès **des sociétés d'assurance** de son choix. Cette démarche est simple et souvent gratuite.

FAQ

Pourquoi opter pour une assurance multirisque professionnelle ?

Comme l'indique son nom, l'assurance multirisque professionnelle offre plusieurs garanties. Il couvre alors l'activité de la micro-entreprise dans sa globalité. En effet, il protège plus efficacement l'auto-entrepreneur qui, étant le seul gérant, est entièrement responsable de ses actes. De plus, c'est une assurance qui est modulable et flexible.

Pourquoi les micro-entrepreneurs exerçant dans la construction doivent-ils souscrire une garantie décennale ?

Il s'agit d'une obligation instaurée par la loi Spinetta. Au même titre que les artisans en SARL, les micro-entrepreneurs du BTP sont tenus de souscrire cette assurance afin de rassurer leurs clients pendant une période de 10 ans, après la réception des travaux.

Quelles sont les garanties d'une assurance responsabilité civile professionnelle ?

Cette assurance protège contre tout dommage corporel, matériel et immatériel subi par un tiers ou un employé dans le cadre de l'activité de la micro-entreprise. Elle couvre aussi bien les dégâts causés à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux. Parmi les garanties de l'assurance RC pro micro-entrepreneur figurent également la :

- Protection juridique ;
- Garantie recours et défense pénale.